

DBT

Société anonyme au capital de 1.665.310 euros

Siège social : Parc Horizon, 62117 BREBIERES

379 365 208 RCS ARRAS

--- oOo ---

RAPPORT DE GESTION SUR L'EXERCICE clos au 31/12/19

SOMMAIRE

1 - FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2019 CLOS LE 31/12/2019 ET LES ACTIVITES DU GROUPE	4
2 – SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE DBT ET DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE	5
2.1 – Activités	5
2.2 - Evolution du titre sur le marché Euronext	6
2.3 - Activité du Groupe et de la Société en matière de recherche et développement	6
2.4 - Principaux risques du Groupe	6
2.5 - Evénements intervenus depuis la clôture de l'exercice	8
2.6 - Evolution prévisible de la Société et du Groupe et perspectives d'avenir.....	9
3 – FILIALES ET PARTICIPATIONS	9
3.1 – Informations sur les sociétés contrôlées	9
3.2 - Les comptes consolidés n'intègrent pas les sociétés suivantes :	10
3.3 - Prises de participations.....	10
3.4 - Présence des administrateurs au sein du capital.....	10
3.5 - Absence d'auto-contrôle	10
3.6 – Succursales.....	10
3.7 - Présence des salariés au sein du capital.....	10
3.8 – Montant des prêts interentreprises	11
4 – PRESENTATION DES RESULTATS FINANCIERS, ECONOMIQUES ET DE NATURE NON FINANCIERE	11
4.1 - Présentation des comptes annuels de DBT	11
4.2 - Présentation des comptes consolidés	11
4.2.1 - Périmètre de consolidation.....	11
4.2.2 – Présentation des comptes consolidés.....	12
4.2.3 - Présentation des comptes annuels de DBT INGENIERIE	12
4.2.4 - Présentation des comptes annuels de DBT-CEV.....	13
4.2.5 - Présentation des comptes annuels de EDUCARE by DBT	13
4.2.6 – Présentation des indicateurs clés de performance non financière du Groupe	14
4.2.7 - Cessions de participations	14
4.2.8 - Rachat par la Société de ses propres actions	14
4.3 - Affectation du résultat de la Société DBT	14
4.4 - Distribution de dividendes	14
4.5 - Conventions visées à l'article L 225-38 et suivants du Code de commerce.....	14
4.6 - Dépenses somptuaires et frais généraux non déductibles.....	14
4.7 - Résultat des cinq derniers exercices de la Société DBT	14
4.8 - Information sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients	15
4.9 - Contrôle des commissaires aux comptes	16
4.10 - Situation des mandats des administrateurs et des commissaires aux comptes	16

5 - RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	16
5.1 - Données juridiques de portée générale	16
5.2 - Renseignements concernant les organes d'administration et de direction	17
5.2.1 - <i>Fonctionnement du conseil d'administration</i>	17
5.2.2 - <i>Composition du conseil d'administration</i>	18
5.2.3. - <i>Activité du Conseil d'administration</i>	18
5.2.4. - <i>Modalités d'exercice de la direction générale</i>	18
5.2.5. - <i>Rémunération des administrateurs et dirigeants</i>	18
5.3 - Intérêts des dirigeants ou avec des actionnaires	19
5.4 - Conventions conclues par un dirigeant ou un actionnaire significatif de la Société DBT avec une filiale	19
Il n'existe pas de conventions conclues par un dirigeant ou un actionnaire significatif de la Société DBT avec une filiale.....	20
5.5 - Informations concernant les mandataires sociaux	20
5.6 - Délégations consenties au Conseil d'administration	20
5.7 - Le capital social au 31 décembre 2019	20

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, conformément à la loi et aux statuts, pour vous rendre compte de l'activité de la société DBT, (ci-après « **DBT** », la « **Société** » ou la « **Société DBT** ») durant l'exercice clos le 31 décembre 2019, et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions et tous renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître opportuns.

Nous reprenons, ci-après, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

1 - FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2019 CLOS LE 31/12/2019 ET LES ACTIVITES DU GROUPE

1.1. Industrialisation de la nouvelle gamme de chargeurs

Le nouveau chargeur Spark (de 7 à 22Kw) a rejoint la gamme de chargeurs déjà existante. Le dernier ajout à la gamme de chargeurs a pour objectif de répondre à la demande croissante de la part des opérateurs parkings publics et semi publics qui commencent à proposer des solutions de recharge à leurs clients. Cette transition vers les opérateurs privés est un marqueur de la nouvelle stratégie de CEV.

1.2. Poursuite de l'expansion à l'export

La Société a poursuivi son développement à l'export en livrant des chargeurs **en Italie**. En effet, DBT a continué de livrer des bornes rapides aux concessionnaires du réseau Nissan en Italie. Comme l'impose la réglementation locale en vigueur, les bornes proposent les trois standards européens de recharge rapide (DC CHAdeMO, DC CCS 2 et AC Type 2). Elles sont de ce fait compatibles avec tous types de véhicules et peuvent accompagner chaque protocole de recharge.

DBT continue aussi le déploiement de ces chargeurs **en Hongrie** par le biais de son partenaire Hongrois Elektromotive. Plusieurs stations de recharges rapides Compact 50kW et l'ultra 150Kw ont été déployées sur ce territoire.

1.3. DBT a prolongé son accord de financement obligataire avec la société Nice & Green

En date du 24 octobre 2019, le Conseil d'Administration de la société a approuvé une augmentation de l'émission obligataire auprès de Nice & Green de 1,2 millions d'euros. L'objectif de cet avenant est le financement des besoins en fonds de roulement.

Aux termes de ce nouvel avenant, Nice & Green a renouvelé sa confiance en DBT.

1.4. Développement d'un chargeur Ultra 150Kw – 1000V pour camions électriques

En partenariat avec l'ADEME et Volvo Trucks, DBT a continué de travailler sur le développement d'un nouveau chargeur rapide 150kW - 1000 volts, à destination des véhicules lourds électriques (camions, bus, semi-remorques). Ce chargeur permet la charge simultanée de 3 véhicules en CCS2 et de partager la puissance globale suivant le nombre de véhicule connecté. Ce chargeur reste compatible avec les véhicules particuliers qui se recharge en 400 volts.

1.5 DBT est devenu partenaire des Arts et Métiers de Lille

Dans le cadre du projet B2RI (Borne de recharge rapide intelligente), le laboratoire du campus Arts et Métiers de Lille a décidé d'installer un chargeur Ultra 150 en tant que plateforme d'essais pour tous les constructeurs de véhicules électriques, quelle que soit le standard de recharge requis. Ce partenariat avec DBT permet d'améliorer l'état de l'art et dote DBT d'un site expérimental à puissance maximale.

2 – SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE DBT ET DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

2.1 – Activités

Créé en 1990, le Groupe est organisé autour de trois pôles d'activités: un pôle dédié aux bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides devenu depuis 2010 l'axe de développement prioritaire du Groupe, un pôle historique regroupant la mesure électrique, le contrôle d'accès et la distribution d'énergie et un pôle créé en 2016 afin d'assurer la formation d'ingénieurs et de techniciens dédiés aux Infrastructures de Recharge pour Véhicule Electrique.

Ces trois pôles d'activité sont regroupés au sein de trois sociétés distinctes, DBT CEV pour l'activité dédiée aux bornes de recharge, DBT Ingénierie regroupant depuis le 1er juillet 2013 les activités historiques et EDUCARE by DBT pour la formation. Ces trois sociétés ainsi que la société DBT forment le périmètre de consolidation du groupe DBT (le « **Groupe** » ou le « **Groupe DBT** »).

Suite à des problèmes des fournisseurs rencontrés en début d'année avec Nissan et un fournisseur d'électronique de puissance» DBT CEV n'a su exprimer une croissance et une profitabilité à hauteur de ces prévisions, car des problèmes de trésorerie sur la période ont perturbé les relations avec les fournisseurs.

Concernant DBT Ingénierie, le marché signé avec la société tunisienne d'électricité et du gaz a été reporté en 2020 à cause des difficultés à obtenir un financement.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, le Groupe a généré un chiffre d'affaires total de 1.430 k€.

La marge brute ressort à -1.073 K€ et le résultat d'exploitation à -3.764 K€. Après prise en compte du résultat financier de -53 K€, du résultat exceptionnel de 94 K€ et d'un impôt sur les bénéfices de 78 K€, la perte nette du Groupe s'établit à -3.645K€ . Le résultat net au 30 juin 2019 était de -662 k€.

Par rapport au 30 juin 2019, le résultat net s'est donc détérioré.

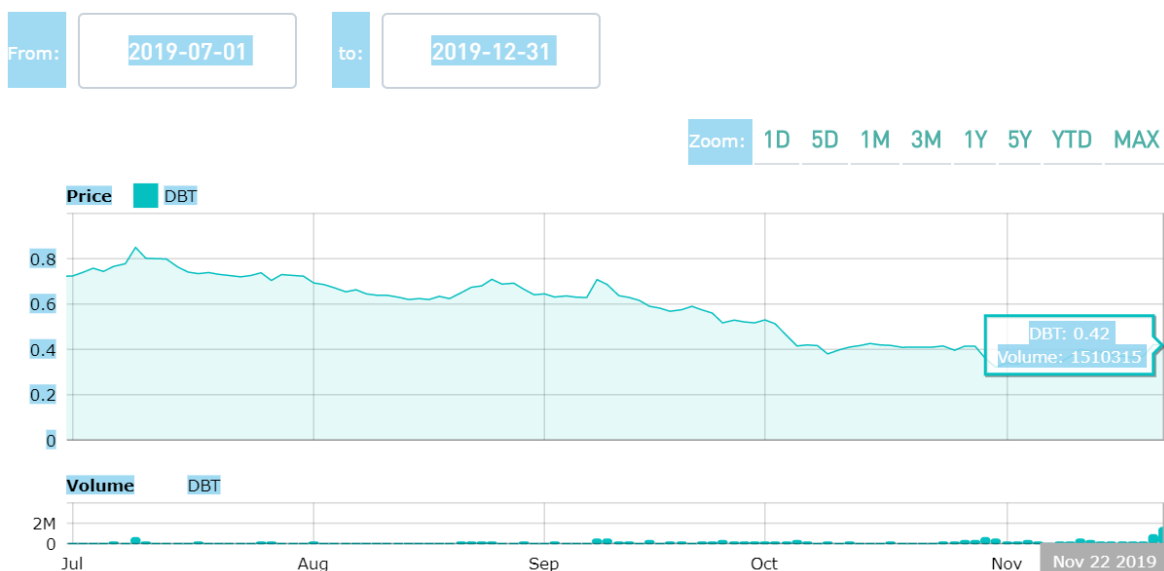
Les pertes du résultat d'exploitation se sont augmentées essentiellement à cause du manque de chiffre d'affaires.

Les ventes de bornes de recharge et de services associés ont représenté 55% de l'activité sur l'exercice contre 45% pour l'activité historique de vente de transformateurs et de mobilier urbain (bornes de contrôle d'accès, de distribution d'énergie).

La Société DBT est la société mère du Groupe. Suite à la filialisation des activités du Groupe, la Société DBT est aujourd'hui une holding pure.

2.2 - Evolution du titre sur le marché Euronext

- Côte du 1^{er} juillet 2019 au 22 novembre 2019



Au cours de la période du 01/07/2019 au 22/11/2019, 13.969.304 titres ont été échangés. A l'ouverture de l'exercice, le titre cotait 0,72 € par action et à la clôture, le titre cotait 0,42€.

- Les problèmes financiers ont entraîné une suspension de la cotation de ses actions sur Euronext Growth à partir du lundi 25 novembre 2019 pour mener des discussions avec des partenaires financiers avec comme objectif de retrouver une stabilité financière.

2.3 - Activité du Groupe et de la Société en matière de Recherche et Développement

La Société DBT étant une holding, elle n'a pas d'activité en matière de recherche et développement.

Sur l'exercice, cette activité a été portée uniquement par la société DBT-CEV.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019, les dépenses en matière de recherche et développement du Groupe se sont élevées à 780 K€ contre 525 K€ au titre de l'exercice précédent.

La société DBT-CEV possède un bureau d'études composé d'une équipe d'environ sept ingénieurs qui travaillent en collaboration avec des sous-traitants français et étrangers tel que Iotecha (Etats Unis).

2.4 - Principaux risques du Groupe

La Société attire l'attention sur les facteurs de risque susceptibles d'affecter les activités du Groupe :

A. RISQUES LIES A L'ACTIVITE DU GROUPE

- SAV des bornes Nissan : L'accord technique de fourniture de pièces détachées par Nissan est maintenu jusqu'en juillet 2021.

Risques industriels

- Capacité des fournisseurs à répondre à la demande croissante du marché : le Groupe a atténué ce risque via un approvisionnement en double source pour tous les composants stratégiques.
- La production et la commercialisation futures des produits dans le domaine de la recharge de véhicules électriques et hybrides rechargeables dépendront de sa capacité à s'adapter aux évolutions technologiques du secteur. Ce risque est réduit du fait de l'arrêté des normes des véhicules électriques jusqu'en 2022.

Risques commerciaux

Nous avons maintenu les quatre équipes en interne pour gérer l'après-vente, ce qui va nous permettre d'améliorer la fiabilité et la satisfaction client.

- Le Groupe pourrait être confronté à des décalages de livraisons des commandes sur les bornes de recharge pour des raisons propres ou imputables à des tiers dont ses clients, susceptibles d'impacter son rythme de développement.

B. RISQUES RELATIFS AUX MARCHES SUR LESQUELS INTERVIENT LE GROUPE

L'apparition de nouveaux acteurs ou l'intensification de la concurrence pourrait impacter défavorablement le développement du Groupe.

C. RISQUES LIES A L'ORGANISATION DU GROUPE

Afin de diminuer les risques liés à la dépendance vis-à-vis d'hommes clés nous avons mis en place un programme d'amélioration des ressources humaines et nous veillons également à assurer un partage des connaissances des opérateurs.

D. RISQUES JURIDIQUES

Le Groupe partage certains éléments de son savoir-faire et développe des droits en commun dans le cadre de collaboration avec des tiers. Toutefois, le Groupe a systématiquement mis en avant son droit de propriété sur les développements réalisés par des tiers et dont il détient la propriété afin de limiter les risques suivants :

- Risques de violation de droits de propriété intellectuelle de tiers par la Société
- Risque d'incidence d'une action judiciaire
- Risques environnementaux

E. RISQUES DE MARCHES

- Risques de change : les contrats américains sont libellés en dollars tandis que les contrats avec la Chine sont libellés en euros.

F. RISQUES FINANCIERS

- Risque de liquidité et besoin de financement complémentaire
- Risques liés aux clients
- Risques liés au crédit d'impôt recherche et crédit innovation
- Risques liés à la garantie des produits
- Risques de dilution

2.5 - Événements intervenus depuis la clôture de l'exercice

A. Signature d'un contrat de financement en OCEANE avec le fonds EHGOSF

DBT a conclu le 25 février 2020 un contrat d'émission avec le fonds EHGOSF en vue de la mise en place d'un fond obligataire flexible par émission de 2.050 bons d'émission d'obligations convertibles échangeables en actions nouvelles et/ou existantes (OCEANE) d'une valeur nominale de 5.000 euros chacune, se décomposant en une tranche de 250 OCEANE suivie de 18 tranches de 100 OCEANE chacune, assorties de bons de souscription d'actions (BSA).

Le montant nominal maximum conclu est de 10,25 millions d'euros. La mise en place de ce financement a pour but d'améliorer la rentabilité de la société en réduisant les coûts d'exploitations.

DBT a en conséquence de ce nouveau contrat demandé à EURONEXT la reprise de la cotation de son titre à compter du 26 février 2020 matin.

B. Fin des accords de financement avec Nice & Green

Les accords de financement conclus avec Nice & Green, exceptionnellement prolongés jusqu'en juillet 2020 pour permettre les négociations avec de nouveaux partenaires ont pris fin au 25 février 2020. Dans ce contexte, les 15 obligations convertibles en actions détenues par Nice & Green ont été cédées à EHGOSF.

C. DBT a remporté de nouveaux contrats avec ENEDIS

Début mars 2020, DBT Ingénierie a été retenu sur l'ensemble des 14 lots candidats par appel d'offre pour toute la période 2020 à 2022. Les fournitures de transformateurs de courant basse tension et des coffrets sectionneurs pour un montant total estimé en augmentation de 40 à 50 pourcents par rapport aux 3 dernières années (2017 à 2019).

D. Nouvelle dynamique brutalement arrêtée suite à la crise sanitaire du COVID

Le 17 mars 2020, suite aux annonces officielles du gouvernement du 14 mars 2020, DBT a dû procéder à la fermeture des sites de l'ensemble des sociétés du groupe pour des raisons de sûreté sanitaires.

Tout le personnel a été mis en chômage partiel à l'exception des personnes pouvant exercer du télétravail.

De manière concomitante, les conséquences du COVID ont rendu impossible toutes activités chez nos clients et nos fournisseurs.

Nous avons mis en place toutes les démarches pour bénéficier des mesures proposées aux PME tels que :

- Dossier d'activité partielle auprès de la DIRRECTE
- Demande de décalage du paiement des cotisations URSSAF et autres charges sociales
- Demande de décalage des loyers et emprunts.
- Demande de PGE auprès des banques.

Après 6 semaines de fermetures, DBT a pris la décision de reprendre progressivement la production des transformateurs à partir du 27 avril 2020.

Les effets de la crise sanitaire ont été sensibles jusqu'à l'été 2020 avant de pouvoir reprendre une cadence de production régulière et soutenue. En effet, les décalages de livraisons des composants depuis nos fournisseurs ont été sensibles pendant plusieurs mois.

E. Finalisation de certains développements

Grâce à la mise en place du télétravail dans le service Recherche et Développement, DBT CEV a poursuivi ces recherches et a terminé le développement de l'OCPP 1.6 (Open Charge Point Protocol) sur la gamme de chargeur rapide. Cette mise au point technique concrétise la réussite de la stratégie d'internalisation des compétences techniques stratégiques, en particulier sur les sujets concentrant les enjeux les plus importants de différenciation pour l'entreprise.

F. Nomination du nouveau Directeur Général

Le 15 juillet 2020, DBT a annoncé la nomination de Alexandre Borgoltz, en tant que Directeur Général. Cette nomination fait figure d'un nouvel élan pour le groupe DBT.

G. Industrialisation de la nouvelle borne de recharge

DBT CEV commence en août 2020 sa mise en production de la nouvelle borne de recharge le Wallbox DC. Cette borne symbolise l'aboutissement du renouvellement de toute la gamme de bornes que DBT a su opérer afin de proposer des produits en adéquation avec les besoins des électromobiliciens d'aujourd'hui et de demain.

Cette borne permet à DBT de se positionner sur de nouvelles parts de marché, sur un marché de la recharge DC moyenne puissance 25kW en pleine explosion.

2.6 - Evolution prévisible de la Société et du Groupe et perspectives d'avenir

Monsieur BORGOLTZ Alexandre (Directeur Général) s'est donné comme mission de renouer avec la rentabilité jusqu'à la pérennisation de l'activité d'ici 2022 avec la mise en place d'une nouvelle stratégie globale.

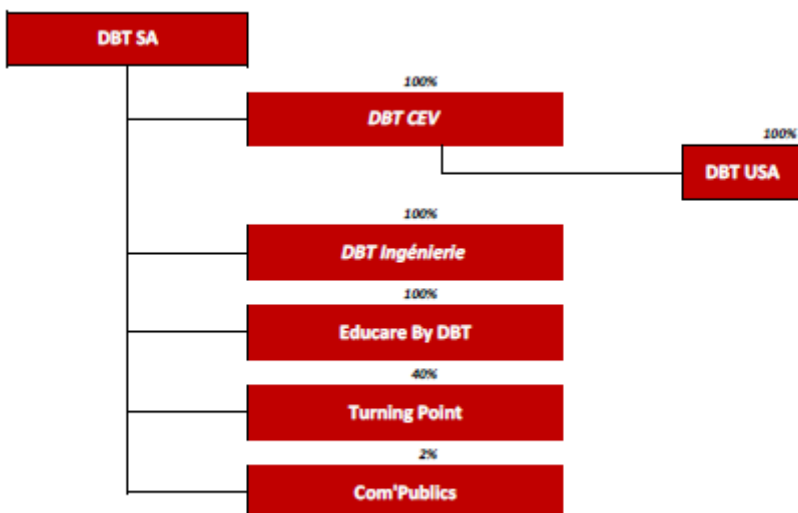
En commençant par une nouvelle dynamique commerciale avec la mise à jour des processus et avec plusieurs recrutements (Directeur Commercial, Commerciaux Îles de France et Hauts de France).

Continuité de l'expansion géographique.

3 – FILIALES ET PARTICIPATIONS

3.1 – Informations sur les sociétés contrôlées

Au 31 décembre 2019, notre Société contrôle au sens de l'article L 233-3 du Code de commerce les sociétés suivantes :



3.2 - Les comptes consolidés n'intègrent pas les sociétés suivantes :

DBT USA : créée en 2011, elle est en sommeil et pourrait être réactivée pour accompagner les perspectives de développement du Groupe sur le sol américain à l'horizon 2019/2020 ;

Turning Point : créée en 2009, cette entité suédoise contrôlée à 60% par ses dirigeants locaux est le distributeur de la Société pour son activité « Bornes de recharges » pour les pays nordiques (Norvège, Suède, Finlande et Danemark). DBT y a pris une participation minoritaire afin de permettre à cette structure de se développer. Nous envisageons la fermeture de cette filiale.

Com'Publics : créée en 1994, cette société française est spécialisée dans le lobbying et la communication institutionnelle. Outre la participation minoritaire de la Société, le reste du capital est détenu par des actionnaires tiers à la Société.

3.3 - Prises de participations

Nous vous signalons que notre Société n'a pris aucune participation significative en France ou à l'étranger au cours de l'exercice écoulé.

3.4 - Présence des administrateurs au sein du capital

Aucun administrateur ne détient d'actions dans le capital social à l'exception de Monsieur Jean-Charles Chaigne qui détient 311 actions de la société (au porteur).

La société Holding HFZ, détenue par Monsieur Hervé Borgoltz et Madame France Borgoltz, détient 1.826.100 actions avec droit de vote double.

3.5 - Absence d'auto-contrôle

Aucune des sociétés contrôlées directement ou indirectement par la Société ne détient de participation dans notre Société.

3.6 - Succursales

La Société n'a pas de succursale.

3.7 - Présence des salariés au sein du capital

- Présence des salariés de DBT au sein du capital de la Société

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102 du Code de Commerce, et la Société DBT n'ayant pas de salariés, nous vous précisons que, à la clôture de l'exercice, la participation des salariés était nulle.

- Présence des salariés des sociétés liées à DBT au sein du capital de la Société

Nous vous précisons que, à la clôture de l'exercice, la participation des salariés des sociétés liées à DBT était nulle.

3.8 – Montant des prêts interentreprises

La société n'a consenti aucun prêt à moins de deux ans, à titre accessoire à son activité principale, à des microentreprises, des PME ou à des entreprises de taille intermédiaire avec lesquelles elle entretient des liens économiques le justifiant.

4 – PRESENTATION DES RESULTATS FINANCIERS, ECONOMIQUES ET DE NATURE NON FINANCIERE

4.1 - Présentation des comptes annuels de DBT

Les comptes annuels de l'exercice de 6 mois clos le 31 décembre 2019, que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation définies par le plan comptable général 2014 homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 et par les articles L 123-12 à L 123-28 du Code de commerce.

Le chiffre d'affaires est nul, comme les exercices précédents

Les autres produits d'exploitation se sont élevés à 1 € donnant un total de produits d'exploitation de 1 euros contre 3.094 euros pour l'exercice clos au 30 juin 2019.

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à (244.733) euros contre (436.572) euros au titre du précédent exercice.

Le résultat d'exploitation ressort par conséquent à (244.732) euros contre (433.478) euros au titre du précédent exercice.

Le résultat financier ressort à la somme de (6.586.148) euros contre 35.014 euros au titre de l'exercice précédent.

Le résultat courant avant impôt est donc de (6.830.880) euros contre (398.464) euros au titre de l'exercice précédent.

Après prise en compte d'un résultat exceptionnel de 2.117 euros, contre 123.105 euros au titre du précédent exercice, et compte tenu d'un d'impôt sur les bénéfices nul, le résultat de l'exercice se traduit par une perte de (6.828.763) euros contre une perte de (275.360) euros au titre de l'exercice précédent.

Le total du bilan s'élève à 13.773.239 euros pour 6 mois, contre 18.925.474 euros au titre de l'exercice précédent. Cette baisse est liée à l'évolution des capitaux propres (impact de la perte d'exercice).

4.2 - Présentation des comptes consolidés

4.2.1 - *Périmètre de consolidation*

Libellé	Méthode	% d'intérêt (Clôture)	% d'intérêt (Ouverture)	Adresse	Siren
DBT	Intégration globale	100	100	Parc Horizon 62117 Brebrières	379 365 208
DBT INGENIERIE	Intégration globale	100	100	Parc Horizon 62117 Brebrières	797 630 050
DBT CEV	Intégration globale	100	100	Parc Horizon 62117 Brebrières	522 613 041

EDUCARE by DBT	Intégration globale	100	100	Parc Horizon 62117 Brebières	823 195 300
----------------	---------------------	-----	-----	------------------------------	-------------

Pour cet exercice, les comptes consolidés intègrent donc les sociétés suivantes :

- DBT
- DBT INGENIERIE
- DBT CEV
- EDUCARE by DBT

4.2.2 – Présentation des comptes consolidés

Les comptes consolidés de la Société DBT sont établis conformément aux dispositions des articles L 233-16 à L 233-28 et R 233-3 à R 233-16 du Code de commerce et du règlement CRC 99-02 du 29 avril 1999.

Pour cet exercice, le Groupe DBT a réalisé un chiffre d'affaires de 1.430.008 euros contre 9.210.954 euros au titre de l'exercice précédent et le résultat d'exploitation s'est avéré déficitaire de (3.764.332) euros contre (1.009.910) euros au titre du précédent exercice.

Après prise en compte d'un résultat financier déficitaire de (53.615) euros, contre (153.815) euros au titre du précédent exercice, le résultat courant des sociétés intégrées est déficitaire de (3.817.947) euros contre (1.163.755) euros au titre de l'exercice clos au 30 juin 2019.

Le résultat exceptionnel s'élevant à 94.214 euros, contre 501.423 euros au titre de l'exercice précédent, le résultat net de l'ensemble consolidé est négatif et ressort à (3.645.272) euros contre (662.239) euros au titre du précédent exercice.

Les fonds propres du Groupe s'élèvent à 4.498 K€ euros contre 5.383 K€ au titre de l'exercice précédent.

4.2.3 - Présentation des comptes annuels de DBT INGENIERIE

La société DBT INGENIERIE, société par actions simplifiée, est filiale à 100% de la société mère DBT. La société DBT INGENIERIE est spécialisée dans le secteur d'activité de la fabrication de moteurs, génératrices et transformateurs électriques.

L'exercice clos le 31 décembre 2019 a permis la réalisation d'un chiffre d'affaires hors taxes de 642.973 euros, contre 2.218.483 euros au titre de l'exercice précédent.

Les autres produits d'exploitation s'élèvent à la somme de (95.371) euros.

Après prise en compte notamment :

- des charges externes pour 743.197 euros,
- des charges de personnel pour 170.523 euros,
- des autres charges d'exploitations pour 8.426 euros,
- des impôts et taxes pour 8.800 euros,

Le résultat d'exploitation s'élève à (383.344) euros, contre 222.042 euros au titre de l'exercice précédent.

Après prise en compte d'un résultat financier déficitaire de (14.559) euros contre (35.237) euros au titre du précédent exercice, le résultat courant avant impôt est de (397.902) euros contre 186.805 euros au titre de l'exercice clos au 30 juin 2019.

Le résultat exceptionnel est déficitaire de (142.262) euros, contre un résultat exceptionnel déficitaire de (114.970) euros au titre de l'exercice précédent, et en l'absence d'impôt sur les sociétés, le résultat de l'exercice se traduit par une perte nette de (540.164) euros contre un bénéfice net de 71.835 euros au titre de l'exercice précédent.

Ces comptes ont été établis dans les mêmes formes et selon les mêmes méthodes que les exercices précédents.

L'annexe aux comptes comporte toutes les explications complémentaires.

Au 31 décembre 2019, le total du bilan de la société DBT INGENIERIE s'élève à 1.678.997 euros, contre 2.530.272 euros au 30 juin 2019. Il se compose de façon schématique de 248.247 euros d'actifs immobilisés et de 1.430.749 euros d'actifs circulants.

Le montant des disponibilités s'élève à 33.234 euros.

Le montant des capitaux propres s'élève à (368.740) euros contre un montant 171.424 euros au titre de l'exercice précédent. Ils sont inférieurs à la moitié du capital social lequel ressort à 500.000 euros.

Les dettes s'élèvent à la somme de 2.047.737 euros contre 2.358.848 euros au titre de l'exercice précédent.

4.2.4 - Présentation des comptes annuels de DBT-CEV

La société DBT-CEV, société par actions simplifiée est filiale à 100% de la société mère DBT. La société DBT-CEV est spécialisée dans le secteur d'activité de la fabrication de matériels électriques.

L'exercice clos le 31 décembre 2019 a permis la réalisation d'un chiffre d'affaires hors taxes de 870.755 euros, contre 7.107.010 euros au titre de l'exercice précédent.

Les autres produits d'exploitation s'élèvent à la somme de 60.873 euros.

Après prise en compte notamment :

- des achats consommés pour 1.566.946 euros,
- des charges de personnel pour 1.438.218 euros,
- d'autres charges d'exploitation pour 1.033.895 euros,
- des impôts et taxes pour 12.328 euros,

Le résultat d'exploitation s'élève à (3.119.759) euros, contre (836.256) euros au titre de l'exercice précédent.

Après prise en compte d'un résultat financier négatif de (71.363) euros contre (153.259) euros au titre du précédent exercice, le résultat courant avant impôt est déficitaire de (3.191.122) euros contre un résultat courant avant impôt déficitaire de (989.515) euros au titre du précédent exercice.

En présence d'un résultat exceptionnel bénéficiaire de 234.358 euros, contre un résultat exceptionnel bénéficiaire de 493.287 euros au titre de l'exercice précédent, en prenant compte d'un impôt sur les sociétés de (77.780), le résultat de l'exercice se traduit par une perte nette de (2.878.984) euros contre une perte de (496.228) euros au titre de l'exercice clos au 30 juin 2019.

Ces comptes ont été établis dans les mêmes formes et selon les mêmes méthodes que les exercices précédents.

L'annexe aux comptes comporte toutes les explications complémentaires.

Au 31 décembre 2019, le total du bilan de la société DBT-CEV s'élève à 10.676.509 euros contre 13.023.468 euros au titre du précédent exercice. Il se compose de façon schématique de 4.015.914 euros d'actifs immobilisés et de 6.660.494 euros d'actifs circulants.

Le montant des disponibilités s'élève à 89.782 euros.

Le montant des capitaux propres s'élève à (638.072) euros contre 2.240.912 euros au titre de l'exercice précédent.

Les dettes s'élèvent à la somme de 11.314.581 euros contre 10.782.548 euros au titre de l'exercice précédent.

4.2.5 - Présentation des comptes annuels de EDUCARE by DBT

La société EDUCARE by DBT, société à responsabilité limitée unipersonnelle est filiale à 100% de la société mère DBT. La société EDUCARE by DBT est spécialisée dans la formation d'ingénieurs dédiés aux infrastructures de recharge pour véhicule électrique en Europe, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord.

L'exercice clos le 31 décembre 2019 a permis la réalisation d'un chiffre d'affaires hors taxes de 17.125 euros.

4.2.6 – Présentation des indicateurs clés de performance non financière du Groupe

Le service commercial a été renforcé avec une nouvelle assistante commerciale.

4.2.7 - Cessions de participations

Au cours de l'exercice écoulé, aucune cession de participation n'a eu lieu.

4.2.8 - Rachat par la Société de ses propres actions

Au 31 décembre 2019, la Société ne détenait aucune action consacrée à l'animation du marché dans le cadre d'un contrat de liquidité.

4.3 - Affectation du résultat de la Société DBT

Nous vous proposons de reporter à nouveau la perte de l'exercice s'élevant à (6.628.763) euros. Le poste report à nouveau sera ainsi porté de (1.912.825) euros à (8.741.588) euros, la totalité des capitaux propres s'élevant à 12.166.045 euros (contre 16.234.807 euros à la clôture de l'exercice précédent).

4.4 - Distribution de dividendes

Au titre des trois derniers exercices, il n'a été distribué aucun dividende.

4.5 - Conventions visées à l'article L 225-38 et suivants du Code de commerce

Nous vous demandons de bien vouloir approuver le rapport du Commissaire aux comptes relatif aux conventions visées à l'article L 225-38 du Code de commerce.

4.6 - Dépenses somptuaires et frais généraux non déductibles

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

4.7 - Résultat des cinq derniers exercices de la Société DBT

RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES (€)

(art. R.225-102 du Code de commerce)

NATURE DES INDICATIONS	EXERCICE 2015/2016	EXERCICE 2016/2017	EXERCICE 2017/2018	EXERCICE 2018/2019	EXERCICE DU 01/07/19 au 31/12/19
TOTAL DU BILAN					
1. Capital en fin d'exercice					
Capital social.....	412.732	470.657	648.369	920.616	1.665.333
Nombre des actions émises.....	4.127.320	4.706.568	6.483.691	9.206.159	16.653.331
2. Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes.....	554.997	165.480	0	0	0
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions.....	(375.930)	(662.089)	(170.742)	(273.535)	(210.309)
Impôts sur les bénéfices.....	0	0	0	0	0
Participation des salariés due au titre de l'exercice.....	0	0	0	0	0
Résultats après impôts, participation des salariés et dotation aux amortissements et provisions.....	(383.037)	(658.385)	(170.040)	(275.360)	0
Résultat distribué.....	0	0	0	0	(6.828.763)
					0
3. Résultat par action					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions.....	(0,09)	(0,14)	(0,03)	(0,03)	
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions.....	(0,09)	(0,14)	(0,03)	(0,03)	(0,012)
Dividende attribué à chaque action.....	0	0	0	0	(0,041)
					0
4. Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice.....	0	0	0	0	
Montant de la masse salariale de l'exercice et Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres).....	149.117	1.490	0	0	0
					0

*Dividende versé lors d'une distribution exceptionnelle de réserves par décision des associés en date du 7 octobre 2013.

4.8 - Information sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous informons qu'à la clôture de l'exercice clos, le solde des factures reçues et émises non réglées à la date de clôture se décompose, par date d'échéance, comme suit :

Tableau du solde des dettes fournisseurs au 31/12/2019 dont le terme est échu (en euros)						
Echéance future		Echéance passé				Total TTC
De 0 à 30 j	De 31 à 60 j	De 0 à 30 j	De 31 j à 60 j	De 61 à 90 j	> 91 j	
0	144.567,72	-1.324,87	-484,80	-13.528	-312.323,00	-471.104

Tableau du solde des créances clients au 31/12/2019 dont le terme est échu (en euros)					
Echéance future	Echéance passé				Total TTC
	De 0 à 30 j	De 31 j à 60 j	De 61 à 90 j	> 91 j	
0	0	0	0	-3.710,00	-3.710,00

4.9 - Contrôle des commissaires aux comptes

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à votre disposition les rapports de votre Commissaire aux comptes.

4.10 - Situation des mandats des administrateurs et des commissaires aux comptes

Messieurs Philippe Serenon et Alexandre Borgoltz, ayant été nommés au cours de l'assemblée générale du 19 décembre 2017 pour la durée du mandat de leurs prédécesseurs restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2021, leur mandat n'arrive pas à échéance au cours de la prochaine assemblée.

Les quatre autres membres du conseil d'administration ayant été nommés au cours de l'assemblée générale du 27 octobre 2015 pour une durée de six années, leur mandat n'arrive pas à échéance au cours de la prochaine assemblée.

Les mandats du cabinet Colas Hubert et Associés, domicilié au 10 place Laon 02200 Soissons, commissaire aux comptes, a été renouvelé pour une durée de six exercices au cours de l'assemblée générale ordinaire du 8 octobre 2015, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2021.

5 - RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

5.1 - Données juridiques de portée générale

Dénomination sociale	DBT
Siège social	Parc Horizon, 62117 Brebières
Forme juridique	Société Anonyme à Conseil d'administration
Date d'immatriculation	04 octobre 1990
Durée de la Société	50 ans, prorogée jusqu'au 31 décembre 2099
Activité	Holding
Registre du commerce et des sociétés	Arras
Consultation des documents juridiques	Au siège social
Exercice social	Du 1 ^{er} juillet au 30 juin Modifié le 31 décembre 2019. Du 01 ^{er} janvier au 31 décembre

Répartition des bénéfices (article 13.1 des statuts)	Chaque action donne droit, dans les bénéfices, l'actif social et le boni de liquidation, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'il représente.
Paiement des dividendes (article 31 des statuts)	L'Assemblée Générale peut accorder aux actionnaires pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividendes, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions dans les conditions légales.
Commissaire aux comptes	CHD Hauts de France, 14 rue Ernest Tavise, 02200 Soissons

5.2 - Renseignements concernant les organes d'administration et de direction

5.2.1 - Fonctionnement du conseil d'administration

La Société DBT est constituée sous la forme d'une société anonyme à conseil d'administration.

L'article 15.1 des statuts de la Société DBT prévoit que le Conseil d'Administration comprend trois membres au moins et douze membres au plus.

Au 31 décembre 2019, le Conseil d'Administration de notre Société est composé de six administrateurs, dont deux administrateurs sont jugés indépendants, c'est-à-dire qu'ils n'entretiennent aucune relation avec la Société DBT et ses filiales susceptibles de compromettre l'exercice de leur liberté de jugement.

Le Conseil d'Administration n'a pas distribué de jetons de présence au cours de l'exercice écoulé.

La durée des fonctions des administrateurs, nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire est de six ans. Elle expire à l'issue de l'Assemblée Générale qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat.

5.2.2 - Composition du conseil d'administration

La composition du conseil d'administration au 30 juin 2019 est la suivante :

Nom	Mandat	Fonction opérationnelle exercée dans le Groupe	Date de 1 ^{ère} nomination et de fin de mandat
Hervé Borgoltz	Président	Président Directeur Général	1 ^{ère} nomination : 27 octobre 2015 Echéance du mandat : Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2021
France Borgoltz	Administrateur	Néant	1 ^{ère} nomination : 27 octobre 2015 Echéance du mandat : Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2021
Grégoire Borgoltz	Administrateur	Néant	1 ^{ère} nomination : 27 octobre 2015 Echéance du mandat : Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2021
Jean-Charles Chaigne	Administrateur Indépendant*	Néant	1 ^{ère} nomination : 27 octobre 2015 Echéance du mandat : Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2021
Philippe Serenon	Administrateur Indépendant*	Néant	1 ^{ère} nomination : conseil d'administration du 25 avril 2017. Echéance du mandat : Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2021
Alexandre Borgoltz	Administrateur	Directeur Commercial au 31 décembre 19	1 ^{ère} nomination : conseil d'administration du 25 avril 2017. Echéance du mandat : Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2021

**Un administrateur est indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement. Ainsi par administrateur indépendant, il faut entendre, non pas seulement administrateur non-exécutif c'est-à-dire n'exerçant pas de fonction de direction de la Société ou de son groupe, mais encore dépourvu de lien d'intérêt particulier (actionnaire significatif, salarié, familial, autre) avec ceux-ci.*

5.2.3. - Activité du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration s'est réuni plusieurs fois pendant l'exercice du 01 juillet 19 au 31 décembre 19.

Les fonctions de Président du Conseil d'Administration et Directeur Général sont assumées par Monsieur Hervé Borgoltz. Aucune limitation formelle n'est apportée à ses pouvoirs.

5.2.4. - Modalités d'exercice de la direction générale

Le Conseil d'administration, en date du 10 juillet 2020, a décidé d'opter pour la dissociation des fonctions Président du Conseil d'administration et de Directeur général.

En conséquence Monsieur Hervé Borgoltz reste Président du Conseil d'administration et Monsieur Borgoltz Alexandre a été nommé au poste de Directeur Général.

5.2.5. - Rémunération des administrateurs et dirigeants

A. Monsieur Hervé Borgoltz-Président Directeur Général de DBT (SA)

Suite à la transformation de la Société en société anonyme à conseil d'administration le 27 octobre 2015 la direction de la Société est dorénavant assurée par le Président-directeur général, Monsieur Hervé Borgoltz qui ne perçoit aucune rémunération à ce titre.

La société Holding HFZ, dont Monsieur Hervé Borgoltz est gérant (dont le capital est détenu par Monsieur Hervé Borgoltz à hauteur de 50,0005% et par son épouse pour le solde), perçoit une rémunération pour sa fonction opérationnelle de Présidente des filiales françaises DBT-CEV et DBT-Ingénierie. La rémunération globale est inchangée et ressort à 157.750 € HT dont 105.000 € pour DBT-CEV et 52.750 € pour DBT-Ingénierie.

B. Monsieur Alexandre Borgoltz

Le 25 avril 2017, Monsieur Alexandre Borgoltz a été nommé en qualité d'administrateur de la société.

Monsieur Alexandre Borgoltz travaille dans le groupe depuis mars 2010 et est devenu Directeur Général en date du 10 juillet 2020.

Tableau N°1 : Tableau de synthèse des rémunérations et des BSPCE attribués à chaque dirigeant mandataire social

Alexandre Borgoltz Administrateur depuis le 25 avril 2017	31 décembre 2019
Rémunération due au titre de l'exercice (1)	38.250,01 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-
Valorisation des actions attribuées gratuitement au cours de l'exercice	-

Tableau N°2 : Récapitulatif des rémunérations attribuées à chaque mandataire social

Alexandre Borgoltz Administrateur depuis le 25 avril 2017	Montants dus au titre de l'exercice
Rémunération fixe pour la période du 01 juillet au 31 Décembre 19	34.310,88 €
Rémunération variable annuelle	970 €
Rémunération variable pluri-annuelle	0 €
Rémunération exceptionnelle	1.000,00 €
Jetons de présence	-
Avantage en nature	1.969,13 €
TOTAL	38.250,01 €

C. Tableau 3 : Récapitulatif des jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les membres du Conseil d'Administration

Néant.

Suite à la transformation de la Société en société anonyme à conseil d'administration, il existe 5 mandataires sociaux non dirigeants. A ce jour, hormis la rémunération résultant du contrat de travail préexistant de Monsieur Alexandre Borgoltz aucun d'entre eux ne perçoit de rémunération du Groupe à quelque titre que ce soit. Aucune autre rémunération n'a été versée aux administrateurs.

5.3 - Intérêts des dirigeants ou avec des actionnaires

Les opérations conclues entre la Société et ses mandataires sociaux ont été conclues conformément aux dispositions de l'article L 225-38 du Code de Commerce. En outre, aucun prêt ou aucune garantie n'a été accordé ou constitué en faveur des dirigeants. Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à votre disposition les rapports de votre Commissaire aux comptes.

5.4 - Conventions conclues par un dirigeant ou un actionnaire significatif de la Société DBT avec une filiale

Il n'existe pas de conventions conclues par un dirigeant ou un actionnaire significatif de la Société DBT avec une filiale.

5.5 - Informations concernant les mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1, du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après la liste des mandats ou fonctions (saliées ou non) exercées, au cours de l'exercice écoulé, par chacun de vos mandataires sociaux.

Nom	Nature du Mandat	Société
Hervé Borgoltz	Gérant	Holding HFZ
France Borgoltz	Gérant Gérant	SARL du Pont du Passage des Eaux SARL Educare By DBT
Grégoire Borgoltz	Néant	Néant
Jean-Charles Chaigne	Gérant	Contrie Développement
	Gérant	Solazas
Philippe Serenon	Néant	Néant
Alexandre Borgoltz	Néant	Néant

5.6 - Délégations consenties au Conseil d'administration

Conformément aux dispositions de l'article L 225-100 du code de commerce, est joint au présent rapport un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires du 21 décembre 2016, du 27 octobre 2015, du 13 décembre 2018 et du 20 décembre 2019.

5.7 - Le capital social au 31 décembre 2019

Le montant du capital social s'élevait au 31 décembre 2019 à 1.665.333,10 € divisés en 13.653.331 actions de 0,10 € de montant nominal chacune.

Annexe au rapport de gestion exercice clos le 31 décembre 2019

1. Délégation consentie au Conseil d'administration par l'assemblée générale du 13 décembre 2018

N°	Intitulé de la délégation	Durée	Plafond (nominal €)	Utilisation (nominal €)	Solde (nominal €)	Solde (nombre d'actions)
----	---------------------------	-------	---------------------	-------------------------	-------------------	--------------------------

11	Augmentation de capital par émission d'instrument composés et/ou donnant (sur exercice de bons d'émission) à des titres de créances obligataire donnant accès au capital auxquels sont attachés des bons d souscription d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription	26 mois	1.159.372,90	1.159.372,90	0	0
----	--	---------	--------------	--------------	---	---

***Note** Au 26 octobre 2019 sur la base du contrat signé avec Nice and Green le 28 mars 2017 puis amendé par les avenants en date des 05 juillet 2017, 12 février 2018, 13 décembre 2018 et du 25 octobre 2019 d'un montant global de 11,06 millions d'euros.

- **Au 31 décembre 2019**, la totalité des obligations ont été émises, soit 553 obligations.
 - o 538 obligations ont été converties pour un total de 12.526.008 actions émises, soit une augmentation de capital de 1.252.600,80 euros
 - o 15 obligations convertibles restent en circulation pour un montant de 300.000 euros

Les 15 dernières obligations ont été converties pendant la période du 27 février 2020 au 15 avril 2020 et ont donné lieu à une création de 4.165.139 actions pour une valeur nominale de 416.513,90 euros.

2. Délégations consenties au Conseil d'administration par l'assemblée générale du 20 décembre 2019

N°	Intitulé de la délégation	Durée	Plafond (nominal €)	Utilisation (nominal €)	Solde (nominal €)	Solde (nombre d'actions)
8	Augmentations de capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires	26 mois	3.000.000 (*)(**)	-	-	-
9	Émissions d'actions ordinaires de la Société et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et offre au public, ou dans le cadre d'une offre publique comportant une composante d'échange	26 mois	3.000.000 (*)(**)	-	-	-
10	Augmentations de capital par émission d'actions	26 mois	3.000.000 (*)(**)	-	-	-

	ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cadre d'une offre au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs visée au II de l'article L. 411-2 du code monétaire et financier					
11	Émissions d'actions ordinaires ou toutes valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes conformément à l'article L. 225-138 du Code de commerce	26 mois	5.000.000	-	-	-
13	Augmentation du nombre d'actions et/ou de valeurs mobilières à émettre, en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires	26 mois	(***)	-	-	-
14	Emissions d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la Société, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société dans la limite de 10% du capital social	26 mois	10% du capital social au jour de la décision du Conseil d'administration (**)	-	-	-
16	Augmentations de capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autre	26 mois	3.000.000	-	-	-

(*) soumis également à un plafond individuel de 20 millions d'euros en principal en cas d'émission de titres de créance.

(**) soumis également aux plafonds globaux fixés par la résolution n°15, soit 6 millions d'euros en nominal en cas d'augmentation de capital, immédiate ou à terme, et 20 millions d'euros en principal en cas d'émission de titres de créance.

(***) s'imputera sur le montant du ou des plafonds prévus dans la résolution en vertu de laquelle l'émission initiale est décidée.